

Charte pour un partenariat entre les bibliothèques de lecture publique et l'association Lire et faire lire

Les bibliothèques de lecture publique et Lire et faire lire développant leur partenariat, il nous est apparu opportun de rédiger une charte de partenariat. Ce document aborde plusieurs points comme la présentation, les rôles et les responsabilités de chacun et les conditions nécessaires au bon déroulement du partenariat qui les unit.

L'ABF (Association des Bibliothécaires de France) a rédigé les informations concernant les bibliothèques. L'association nationale Lire et faire lire a rédigé les informations concernant l'intervention des bénévoles.

Le ministère de la Culture et de la Communication (Service du Livre et de la Lecture / Direction Générale des Médias et des Industries Culturelles) soutient cette initiative, incitant au développement des partenariats entre Lire et faire lire et les bibliothèques de lecture publique.

CHARTE POUR UN PARTENARIAT ENTRE LES BIBLIOTHÈQUES DE LECTURE PUBLIQUE ET L'ASSOCIATION
LIRE ET FAIRE LIRE